

pas les gens, il ne répond pas à leurs attentes, il ne rend de comptes à personne, il fait ce qu'il veut, parce qu'il détient le pouvoir. De toute ma vie, je ne me suis jamais sentie aussi impuissante. Après avoir eu l'occasion de m'adresser à quelques-uns des chefs de file du Canada, après m'être décarcassée pour écrire un mémoire, pour me rendre compte ensuite que mes efforts ne rimaient à rien, voire qu'on se servait de moi et d'autres pour cautionner la propagande comme quoi il s'agit là d'un exercice démocratique—c'est dur à avaler.

• (1610)

Le sénateur Gigantès: Elle a eu tort de penser qu'elle pourrait se faire entendre des conservateurs. Elle est pauvre.

Le sénateur Frith: Elle a certainement perdu ses illusions.

Voilà ce qui s'est passé en réalité, non en théorie, ce qui s'est vraiment passé au comité législatif de la Chambre des communes, du moins en ce qui concerne ce témoin.

Pour passer à l'étape du rapport, lorsque la Chambre est rentrée le 8 septembre 1992, le comité a déposé son rapport et la farce a recommencé dans un nouveau cadre et sous un jour nouveau. Le lundi 14 septembre, le débat a débuté à l'étape du rapport. Après seulement deux heures de débat, l'honorable Monique Vézina, ministre d'État chargée de l'Emploi et de l'Immigration et ministre d'État chargée du Troisième âge, a donné préavis d'une motion d'attribution de temps...

Le sénateur Gigantès: Encore?

Le sénateur Frith: ... pour les étapes restantes. On prévoyait un jour de plus de débat pour l'étape du rapport et un jour pour celle de la troisième lecture. Après deux heures de débat, on a donné préavis d'une motion d'attribution de temps. Deux heures de débat, c'était trop pour le gouvernement.

Le mardi 15 septembre, la motion d'attribution de temps a été proposée et a fait l'objet d'un vote sans débat. Le vote forcé à l'étape du rapport a eu lieu à 16 h 45, après encore trois heures et trois quarts de débat ce jour-là.

Le mercredi 16 septembre, le débat à l'étape de la troisième lecture a duré trois heures et quart. Le vote forcé a eu lieu à 19 heures, conformément à la motion d'attribution de temps, et le projet de loi a été adopté.

Tel a donc été le processus parlementaire suivi à l'autre endroit pour l'étude du projet de loi C-80: à l'étape de la deuxième lecture, six heures et demie de débat; étude précipitée au comité, ce qui était humiliant pour les témoins; à l'étape du rapport, sept heures et trois quarts de débat en tout; à l'étape de la troisième lecture, trois heures et quart de débat. C'est tout; fin de l'acte III; la pièce a été très courte.

Le Parlement qui, depuis des siècles, est censé être un lieu de débat, d'étude, de discussion et de décision informée, s'est encore une fois plié aux ordres du gouvernement. C'est pitoyable! C'est traiter le Parlement comme une simple chambre d'enregistrement donnant son accord de façon purement routinière, et un sacré embêtement à part ça pour le gouvernement actuel. En ira-t-il de même ici?

Le gouvernement prétend que nous devons nous efforcer de regagner le respect de la population pour le Parlement. Dans ses propositions constitutionnelles de 1991, le gouvernement

[Le sénateur Frith.]

disait—et je rappelle au leader du gouvernement au Sénat qu'il s'agissait de son gouvernement—

Le Canada doit revigorer ses institutions politiques. Le Forum des citoyens sur l'avenir du Canada concluait entre autres, dans son rapport, que les citoyens sont de plus en plus préoccupés par l'efficacité et la réceptivité de ces institutions.

Sans perdre de vue nos traditions parlementaires, le Canada doit donc améliorer ses institutions. Non seulement faut-il en assurer le caractère démocratique et l'efficacité, il faut encore qu'elles soient perçues par les Canadiens partout au pays comme vraiment représentatives [...]

Le sénateur Stewart: C'était avant l'accord de Charlottetown.

Le sénateur Frith: Savez-vous ce qu'a dit Barbara Blouin? Vous avez probablement entendu ce qu'elle a dit.

Ces institutions doivent être démocratiques; elles doivent être efficaces; elles doivent être considérées par l'ensemble des Canadiens comme des institutions les représentant de façon équitable et sensible.

Barbara Blouin écrit:

Je ne me suis jamais sentie aussi impuissante de ma vie ... et pour me rendre compte emsiote qie ,es effrts me rimaient à rien et qu'on se servait de moi et d'autres—pour cautionner la propagande comme quoi il s'agit là d'un processus démocratique—c'est dur à avaler.

Le sénateur Molgat: Qui dit cela?

Le sénateur Frith: C'est ce qu'a dit le témoin, Barbara Blouin. C'est ce que, en tant que témoin, elle a dit quant à la façon dont on la traitait.

Revenons aux propositions constitutionnelles de 1991:

Ces institutions doivent être démocratiques; elles doivent être efficaces, elles doivent être considérées par l'ensemble des Canadiens comme des institutions les représentant de façon équitable et sensible; et elles doivent refléter la diversité des peuples et des opinions au sein du pays.

Honorables sénateurs, ces belles paroles devraient être suivies d'actions concrètes. C'est encore possible. Elles n'ont certes pas été suivies par de telles actions à l'autre endroit, mais c'est là la raison d'être du Sénat. C'est la raison pour laquelle nous avons un système bicaméral. Si nous devons donc faire suivre ces belles paroles par des actions concrètes, pourquoi ne pas commencer dès aujourd'hui? Pourquoi ne pas avoir en comité des audiences significatives? Nous préférons reporter les audiences à une date ultérieure au vote référendaire.

Le sénateur Murray: Pourquoi?

Le sénateur Frith: Mais si le gouvernement est résolu à faire pression pour aller de l'avant, faisons-le bien. Arrêtons la comédie. Prenons notre temps. Tenons des audiences globales.

Le sénateur Lynch-Staunton: Bravo!